



Ville de Briatexte

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du mardi 30 mai 2023

L'an deux mille vingt trois, le trente mai à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la Mairie de Briatexte, sous la présidence de **Monsieur Alain Glade**, Maire de Briatexte.

Date de la convocation	Date d'affichage	Nombre de membres en exercice	Quorum	Nombre de membres présents	Nombres de suffrages exprimés
23/05/2023	23/05/2023	19	10	14	14

Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
Mr GLADE Alain	X		
Mr ANGOSTO Richard		X	Mr GLADE Alain
Mme GROSJEAN-BALARD Carole	X		
Mr PONTIER Michel	X		
Mme MONMAYRAN Michèle		X	Mme GROSJEAN-BALARD Carole
Mr SAVIGNOL Hugues	X		
Mme LLORDEN Anne-Marie	X		
Mme CLARAZ-ANGOSTO Martine	X		
M. PELIZZON Philippe	X		
Mr PELLIZZARI Gérard	X		
Mme LAGATTU Laetitia	X		
Mme HAAS Valérie		X	
Mr FARGES Cédric		X	
Mme MARTINEZ Sonia	X		
Mr SOUBAYE Nicolas	X		
Mme MALARTRE Eloïse	X		
Mme GHILACI Marion	X		
Mr SIRET Gérard		X	M. PELIZZON Philippe
Mme MARTINEZ Francine	X		
Secrétaire de séance	Mr PELLIZZARI Gérard		

Délibération n°2023-05-30-03
Résultat du vote
14 pour (Mr Alain Glade, Mme Martine Claraz-Angosto et Mr Hugues Savignol membres de l'EHPAD ne prennent pas part au vote.)

Objet : Compte Financier Unique 2022 - Budget EHPAD

Mr Alain Glade, Mme Martine Claraz-Angosto et Mr Hugues Savignol membres de l'EHPAD ne prennent pas part au vote.

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération D2021-10-26-06 du 26/10/2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu la convention relative à l'expérimentation du 09/12/2021 ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2022 du budget annexe EHPAD de Briatexte ;

Vu le Compte Financier Unique 2022 du budget annexe EHPAD de Briatexte ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Du Compte Financier Unique se dégagent les résultats suivants :

INVESTISSEMENT	
Dépenses d'investissement	20 810,14 €
Recettes d'investissement	75 952,16 €
Résultat d'investissement de l'exercice	55 142,02 €
Résultat reporté	-63 105,51 €
Résultat de clôture (résultat cumulé N-1 et N)	-7 963,49 €
Dépenses reste à réaliser	0,00 €
Recettes reste à réaliser	0,00 €
Solde des restes à réaliser	0,00 €
Besoin de financement	7 963,49 €

FONCTIONNEMENT	
Dépenses de fonctionnement	12 932,22 €
Recettes de fonctionnement	20 895,70 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice	7 963,48 €
Résultat reporté	0,01 €
Résultat de clôture (résultat cumulé N-1 et N)	7 963,49 €

Considérant les éléments susvisés ;

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

Monsieur le maire n'ayant pas pris part au vote,

- ✓ **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2022 du budget annexe EHPAD de Briatexte.
- ✓ **DONNE** pouvoir à Mr le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Le Maire,
A. GLADE

